

INFORMATIONS AUX PARENTS POUR CHOISIR UN LIEU D'ACCUEIL OU UNE GARDE À DOMICILE DE QUALITÉ POUR LEURS JEUNES ENFANTS

Il est souvent difficile pour les parents de savoir à qui confier leur enfant. Les pédiatres et les autres lieux consultés par les parents (cours pour futurs parents, préparation à la naissance, maternités, Arcade sages-femmes, consultations de nourrissons, école des parents, Pro Juventute...) sont des lieux de d'informations et de conseil pour la santé et le développement de l'enfant y compris les questions de garde.

Sur le modèle développé par l'Académie américaine de pédiatrie à l'intention des parents, nous proposons une information aux parents et quelques critères pour les aider faire leur choix.

Ce document pourra être diffusé par les diverses consultations fréquentées par les parents.

Vous souhaitez le meilleur pour votre enfant.

Il est parfois difficile de savoir à qui le confier. Voici quelques indications préparées à votre intention par la Société genevoise de pédiatrie basées sur celles de l'Académie américaine de pédiatrie /Child Care : What's best for your family AAP 2000.

A qui confier votre enfant:

1. Possibilités :

- garde à domicile
- famille d'accueil de jour
- institution de la petite enfance
- crèche familiale
- garde d'enfants malades et dépannage

2. Comment choisir :

- une personne à domicile
- un accueil familial de jour
- une institution de la petite enfance
- une crèche familiale

3. Comment préparer votre enfant

4. A qui s'adresser

1. Possibilités:

Les personnes prenant soin de vos enfants peuvent être des membres de votre famille, des amis, des non professionnels auxquels sont confiés les enfants ou des professionnels de la petite enfance.

Vous pouvez choisir parmi trois possibilités :

- Garde à domicile
- Accueil familial de jour
- Institutions de la petite enfance.

Prenez vos dispositions assez longtemps à l'avance (plusieurs mois).

Sachez qu'une ordonnance fédérale règle la surveillance de l'accueil extra familial (accueil familial de jour ou l'institutions de la petite enfance) dont l'application est déléguée aux cantons.

- La garde à domicile peut être très pratique. Les personnes engagées peuvent s'adapter à vos besoins, votre enfant ne doit pas s'adapter à un nouvel environnement, il recevra une attention individuelle, en particulier si la personne n'a pas d'autres tâches ménagères à accomplir.

Le fait de rester à la maison diminue l'exposition aux infections saisonnières augmentée en collectivité.

Il est difficile de trouver des personnes compétentes. Il vous faut prévoir une solution de rechange en cas de maladie ou de vacances de la personne engagée. Vous êtes seul juge de la personnalité, de la santé, des compétences de la personne engagée. Vous n'avez pas de contrôle sur ses activités en votre absence. Vous ne pouvez compter sur une jeune fille au pair pour remplir ces conditions, ce n'est qu'un appoint.

- L'accueillante familial de jour accueille votre enfant à son domicile, elle a souvent ses propres enfants à la maison. Elle peut recevoir un nombre limité par l'autorité d'autres enfants du même âge ou d'âges différents. L'agrément du Service cantonal compétent est une référence assurant l'évaluation préalable à l'accueil et offre la possibilité de formation aux familles d'accueil.
- Les institutions de la petite enfance se présentent sous divers noms: espaces de vie infantine, crèches, jardins d'enfants, garderies privées ou subventionnées. Tous ces lieux doivent être au bénéfice d'une autorisation et sont surveillés par le Service cantonal compétent, ce qui vous offre une garantie de qualité de l'accueil. Les horaires sont variables, en général, ceux des crèches et espaces de vie infantine correspondront plus à ceux des parents qui travaillent, alors que ceux des jardins d'enfants et garderies sont plus restreints. Les crèches et espaces de vie infantine accueillent de façon régulière des enfants de 0 à 4 ans, pour les jardins d'enfants et les garderies l'âge d'admission est variable, certaines de ces institutions accueillent les enfants dès 15-18 mois. Les halte-garderies offrent un accueil ponctuel et limité dans le temps dès 18 mois.
- Votre enfant sera accueilli dans la collectivité selon les normes en vigueur par des professionnels de la petite enfance, il aura un/e Éducateur/trice de référence et participera au programme de l'institution. Cette formule ne sera pas recommandée pour certains enfants porteurs de maladies diminuant leurs défenses à l'Égard des maladies infectieuses, pour les autres, les mesures préventives (hygiène, vaccinations) permettent d'en diminuer le risque. Certains enfants nécessitant des mesures particulières pour leur santé ou leur développement pourront, en accord avec la direction de l'institution, être accueillis en collectivité avec un préavis de leur pédiatre et la mise en place de ces mesures en collaboration avec le réseau médico-social. Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières, demandez l'avis de votre pédiatre. Dans certains cantons, les infirmières des centres médico-sociaux ou des services de santé scolaires collaborent avec les équipes éducatives pour les questions de santé.

- Les crèches familiales sont une solution mixte entre famille d'accueil et institution. Toutes deux sont autorisées par le Service cantonal compétent. Le lieu de vie de l'enfant est la famille qui l'accueille le matin, assure les repas, la sieste etc. Il passera quelques heures par jour dans l'institution avec d'autres enfants dans des activités animées par des professionnel(le)s de la petite enfance et des « mamans de jour » (dont la sienne) collaborant sur des plages spécifiques avec l'institution. Ceci offre l'avantage de la souplesse des horaires, de la double expérience de vie familiale et collective.
- Garde d'enfants malades et dépannage : La Croix -Rouge de votre région ou le centre médico-social peuvent offrir ce type de prestation.

2- Comment choisir une employée pour garder les enfants à domicile

Vous êtes juge de la personnalité, de la santé et des compétences de la personne engagée.

A QUOI ÊTRE ATTENTIF ?

- Personnalité, équilibre mental : pouvez-vous lui faire confiance ?
- Plaisir manifesté à s'occuper d'enfants.
- Relation à l'enfant : plaisir partagé.
- Aspect : santé, hygiène personnelle.

QUE DEMANDER ?

- Permis de travail, assurance accident, casier judiciaire, références, certificat médical.
- Expériences antérieures, formations (1ers secours ? baby-sitting ?)
- Perception du travail avec un enfant.
- Accord sur vos exigences (soins, éducation, sécurité, etc...).
- Tabagisme : choisissez absolument une personne non fumeuse.
- Attente salariale, vacances, congés, etc...

QUE DEMANDER

- Le lieu d'accueil est-il agréé par le Service cantonal compétent ?
- Pouvez-vous voir tous les espaces où votre enfant sera ?
- Quelles activités sont prévues à l'intérieur et à l'extérieur ?
- L'accès à la télévision est-il limité à de courtes périodes, et à des programmes adaptés aux enfants ?
- La fumée est-elle bannie en présence des enfants ? Une personne ou un appartement qui sentent le tabac doivent vous faire renoncer à y confier votre enfant.
- Qu'est-il prévu si votre enfant est malade (que faire, administration de médicaments, sous quelles conditions ?)
- La personne s'occupant des enfants a-t-elle une formation : sur le développement de l'enfant ? Sur les premiers secours ? Sur la prévention des accidents ? Sur la prévention des infections ?
- Horaires : quels sont vos besoins ?
- Quel arrangement est prévu si la personne est malade ou doit s'absenter ?
- Pouvez-vous avoir des références d'autres parents lui ayant confié leurs enfants ?

Comment choisir un accueil familial de jour

Les points ci-dessous sont évalués auprès des accueillantes agréées par le Service cantonal compétent. Vos critères personnels sont importants, ils vous permettront de vous assurer que l'environnement et les pratiques de la famille d'accueil correspondant à vos attentes.

A QUOI ETRE ATTENTIF

- 1- Nombre d'enfants accueillis (maximum 6 enfants, mais maximum 2 enfants de moins de 2 ans).
- 2- Plaisir manifesté par la personne à accueillir des enfants.
- 3- Atmosphère agréable.
- 4- Enfants accueillis semblent heureux.
- 5- Santé physique et mentale de la personne (et des membres de la famille).
- 6- Logement : bien éclairé, bien ventilé, sûr, propre, bien entretenu, niveaux sonore peu élevé et espace suffisant (4m par enfant).
- 7- Coin sieste avec berceaux, lits ou matelas individuels, pouvant être surveillé.
- 8- Coin change propre, lavabo à proximité.
- 9- Toilettes et lavabos propres et accessibles, serviettes et lavettes individuelles et propres, savon liquide, papier de toilette.
- 10- Hygiène de la personne : lavage de mains après change, mouchage, toilettes (pour l'adulte et les enfants).
- 11- Avez-vous reçu les informations sur le coût de l'accueil, qu'en est-il en cas d'absence ?
- 12- Vous sentez-vous à l'aise de confier votre enfant à cette personne?
- 13- Localisation l'endroit est-il pratique pour vous par rapport à votre domicile ou votre travail?

Comment choisir une institution de la petite enfance

Les institutions de la petite enfance bénéficient toutes d'une autorisation et d'une surveillance de la part du Service cantonal compétent. Pour assurer de bonnes conditions à la santé et au développement des enfants, elles peuvent collaborer également avec divers-es professionnels-les des milieux médico-sociaux. En tant que parents vous pouvez donc compter sur un accueil de qualité soutenu par cette évaluation et ces collaborations.

Vos critères personnels pourront varier, soyez attentifs aux aspects :

- pratiques (distance, horaires),
- relationnels (vous sentez-vous bien ainsi que votre enfant),
- environnementaux (le lieu vous plaît ainsi qu'à votre enfant),
- pédagogique (le projet pédagogique vous convient).

3. Comment préparer votre enfant

La plupart des enfants jusqu'à 7 mois s'adaptent facilement lorsqu'ils sont confiés à un adulte qui prendra soin d'eux. Les enfants plus âgés réagiront plus fortement et auront besoin de plus de temps et de votre soutien pour se familiariser avec la personne à laquelle ils sont confiés.

Certains enfants présentent des modifications de comportement lorsqu'ils sont confiés. Les plus jeunes peuvent pleurer, bouder, refuser de quitter la maison pour le lieu d'accueil, ou manifester d'autres formes de mécontentement. Les enfants plus âgés peuvent régresser, se comporter comme un bébé, se réveiller la nuit. Ce comportement disparaît après quelques jours ou semaines si l'enfant reçoit un accueil de qualité.

Vous pouvez diminuer les craintes de votre enfant :

- Visitez le lieu d'accueil avec lui auparavant.
- Montrez-lui que vous appréciez et faites confiance à la personne qui l'accueillera.
- Organisez une visite chez vous, s'il s'agit d'une personne qui travaillera à domicile, demandez-lui de garder l'enfant pour une courte période.

Certains enfants aiment emmener quelque chose leur rappelant la maison (un objet, un jouet, un foulard de sa maman, une photo...). Parlez à votre enfant du lieu d'accueil et de la personne à laquelle il sera confié. La préparation et la familiarité faciliteront cette nouvelle expérience. Il existe aussi des livres à raconter sur les lieux d'accueil à lire ensemble. Lorsque votre enfant est habitué au lieu d'accueil, un changement d'éducatrice peut le perturber, même si la nouvelle personne est gentille et compétente.

Au besoin, parlez-en avec l'éducatrice, il est utile de collaborer dans toutes ces situations où l'enfant rencontre des changements que ce soit à la maison ou dans le lieu d'accueil. Un lieu d'accueil de qualité permettra à votre enfant de grandir et de s'épanouir, de promouvoir son développement physique, social et mental. C'est un soutien aux parents que votre pédiatre et l'office de la jeunesse encouragent pour le bien-être de vos enfants.

4. Pour d'autres informations

Pour trouver les adresses d'institutions et des lieux d'accueil familial, adressez-vous à votre commune de domicile ou à l'adresse Pro Juventute de votre région. Voici une liste non exhaustive afin de vous guider pendant vos recherches:

- [Ville de Genève, service de la petite enfance](#)
- [Crèche de dépannage](#)
- [Commission cantonale de la famille](#)
- [Fondation 022 Famille \(ex Pro-Juventute Genève\)](#)
- [Koala Genève](#)
- [Accueil familial de jour Genève sud ouest](#)
- [Super Nounou](#)
- [Croix-Rouge, chaperon rouge](#)